Plus d'infos ?

www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité et des nouvelles formations ?

EAFCSUDLUX

Nos autres implantations :

ARLON	MUSSON	ATHUS	VIRTON
Chemin de Weyler 2 6700 Arlon 063/230 240	Rue Jean Laurent 8 6750 Musson 063/230 240	Rue Neuve 32 6791 Athus 063/230 240	Avenue Bouvier 19 6760 Virton 063/570 476

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES ET DE FORMATION CONTINUE
EAFC SUD-LUXEMBOURG

Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg

Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon

info@eafc-sudlux.be

+32 (0) 63 230 240

www.eafc-sudlux.be

Lu-Ve: 9h-21h30

Hôtellerie Gastronomie

Formation

Cours du soir - Site d'Arlon

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES ET DE FORMATION CONTINUE
EAFC SUD-LUXEMBOURG

Hôtellerie Gastronomie

Vous souhaitez démarrer ou vous perfectionner en cuisine ?

GASTRONOMIE - BISTRONOMIE

Nos cours de gastronomie pour débutants et de bistronomie pour les plus audacieux sont là pour vous satisfaire.

Donnés par des professionnels de la cuisine, ils vous permettront de réaliser des menus complets (entrée, plat, dessert) des plus simples au plus élaborés. Autant le cours de gastronomie débutant que le cours de bistronomie sont donnés à raison d'une soirée par semaine.

PÂTISSERIE

Dans cette formation donnée par un véritable chef pâtissier, vous apprendrez aussi bien les bases de la pâtisserie que les techniques des professionnels, comme par exemple les pâtes sablée, brisée, les garnitures et décors.

Le chef vous initiera également aux techniques du sucre et du chocolat.

Programme

- **Gastronomie** : 120 périodes
- **Pâtisserie** : 80 périodes

Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

Pour chaque unité de formation, une ATTESTATION DE REUSSITE délivrée par la Communauté française.

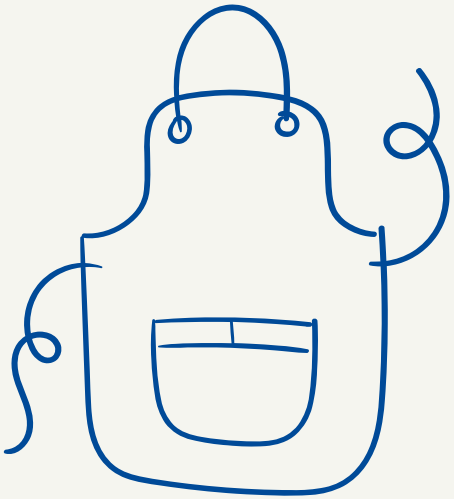

Conditions d'inscription

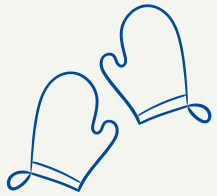

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :
- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation